

Il y a 450 ans, les adieux du Comte Michel

Le 9 novembre 1554 fut prononcée la faillite du comte Michel, dernier de la dynastie qui régna sur le comté de Gruyère depuis le début du millénaire. L'événement préludait au partage du comté lui-même qui eut lieu le 6 novembre 1555. Qui était ce comte Michel, rapidement hissé dans la mythologie régionale? Quel est le contexte politique, économique et stratégique qui a présidé à l'éclatement du comté de Gruyère. Médiéviste reconnu, ancien archiviste de l'Etat de Fribourg, Nicolas Morard rappelle en deux épisodes cet événement.



Le départ du comte Michel vu par A. Bachelin en 1874

Une question, une seule, retient l'attention à propos de «la fin du comté de Gruyère». Son destin était-il inscrit dans les étoiles? «L'infortuné Michel» (Gaston Castella) éveille-t-il notre compassion, à l'égal de ceux qui toujours affrontèrent revers et traverses, en un mot que le sort accable et qui, «vraiment, n'avaient pas mérité ça?» Pour y répondre, force nous est de prendre d'abord un peu de recul afin de camper le personnage à l'horizon d'un passé déjà pluriséculaire. Michel, dernier comte de Gruyère, porteur du titre de 1539 à 1544, héritait d'une succession – doit-on l'écrire à sa décharge? – partiellement obérée. Nous aurons à revenir sur ce point, mais, pour l'heure, chassons de notre esprit l'image conventionnelle d'une dynastie féodale que l'impitoyable «matérialisme dialectique» condamne à la mort lente: baisse constante de la valeur de l'argent – alors que les revenus seigneuriaux, cens et rentes, sont fixes par nature; progrès des bourgeoisies et des autonomies communales, battant en brèche les fondements de tous les droits féodaux; inévitables querelles de partages, lors de successions, destructeurs au plus haut point, puisque le pouvoir, somme toute, se confondait avec le patrimoine. Ces facteurs de crise, certes, sont bien réels, mais non pas

contraignants au point qu'ils ne puissent être freinés, ni contournés. Des exemples, en Europe, prouvent que le principe d'autorité s'en est trouvé renforcé parfois, car désormais fondé constitutionnellement. Les premières étincelles du parlementarisme n'ont-elles pas jailli de ces tensions?

Sursis pour la Gruyère

L'histoire montre en fait que les dynastes gruériens, en dépit d'échecs politiques nombreux et de substantiels revers de fortune, firent preuve souvent de ressort et d'authentiques facultés d'adaptation. L'étonnant n'est donc pas que le comté de Gruyère ait sombré dans la faillite. C'est, au contraire que celle-ci ne se soit pas produite plus tôt. Les redressements politiques et financiers du minuscule état gruérien, de 1350 à 1550, tiennent presque du miracle.

Une première phase cruciale s'achève avec la mort du comte Pierre IV (1365). La maison comtale se trouve lourdement endettée au terme d'une longue tentative d'extension territoriale dans le Simmental aux dépens de Berne et Fribourg. Il n'est mis fin à l'état de guerre avec ces deux villes qu'en 1352; Pierre IV s'est encore dépensé sans compter dans l'aide militaire qu'il a fournie à son beau-père, le sire de La Tour - Châtillon, dans sa lutte contre l'évêque de Sion. Le résultat – frustrant – de cette vaine politique fut la vente, devenue inévitable, en 1356, à un bourgeois fortuné de Fribourg, Jacques de Duens, des seigneuries de Mannenberg et Laubegg, pour la somme considérable de 2060 florins de Florence. A son fils, Rodolphe IV (1366 - 1403) revint le mérite – ou la chance – de redresser provisoirement le courant. En premier lieu, il sut mettre à profit le caractère privilégié de ses rapports avec la Savoie pour contracter de fructueuses alliances matrimoniales. Ce sont d'elles que résultent les agrandissements territoriaux significatifs – et paradoxaux dans ce contexte difficile – du comté de Gruyère de 1350 à 1400; par un premier mariage avec Marguerite d'Abonne-Allaman, les seigneuries d'Aubonne et de Coppet faisaient leur entrée dans le patrimoine comtal (1370), un second mariage avec Marguerite de Grandson (veuve de Pierre de Billens) lui valut les seigneuries de Palézieux et de Boujod (près d'Yverdon) (1380). Marie, fille du comte, devait par la suite épouser le dernier dépositaire masculin de la seigneurie d'Oron qui, par ce biais, entra définitivement dans le giron gruérien.

Relative autonomie

Ces nouveaux morceaux du territoire comtal se distinguaient toutefois dans la masse originelle. Juridiquement, ils étaient considérés comme faisant partie du «Pays de Vaud», alors que le comté de Gruyère proprement dit – en dessus et en dessous de La Tine – conservant un statut de relative autonomie, échappant en particulier à l'organisation baillivale installée à Moudon, était un fief relevant directement des comtes, puis ducs (1417) de Savoie. Au risque d'anticiper quelque peu, notons en passant que cette distinction de statut eut sa répercussion immédiate lors de l'annexion du Pays de Vaud en 1536: les comtes Jean II et Michel devaient s'opposer catégoriquement à la prétention bernoise, fondée sur le droit de conquête, de leur réclamer une prestation d'hommage pour les seigneuries d'Abonne-Coppet et Oron-Palézieux. Quand bien même Berne sut se montrer patiente, on butait là sur une pierre d'achoppement, et ce premier heurt était germe d'aigreux comme de méfiance.

Ces gains territoriaux, nullement négligeables et sans bourse délier, étaient non seulement promesse de revenus accrus; leur

substance servirait, cas échéant, à gager des emprunts importants, voire, pouvaient être vendus aussitôt, avec faculté de rachat (vente à réméré).

Plus discutables, car porteuses d'effets négatifs à long terme, malgré les grosses sommes d'argent liquide qu'elles rapportèrent au comte, furent les franchises concédées à de nombreux sujets, érodant peu à peu le capital d'exploitation que les seigneurs faisaient alors fructifier sur le dos des ruraux: mainmorte, tailles, droits perçus sur les ventes, etc., taxes diverses dont l'avantage était de voir leur montant s'adapter presque automatiquement au flux global des affaires. C'est à plusieurs milliers de florins de Florence qu'il faut évaluer ces recettes extraordinaires, de sorte qu'à la mort de Rodolphe IV (1403), le petit Antoine, âgé de neuf ans, se trouvait assuré d'une situation financière assainie. Il ne bénéficiait en revanche que d'un potentiel économique et financier nettement amoindri: le pouvoir d'extorsion des comtes aux dépens des rustres, jusqu'ici l'une des bases de leur fortune, vacillait sérieusement. Affaiblissement que ne parvenaient pas à compenser quelques accroissements territoriaux.

Le choix du comte François

Les trente ans de règne du comte Antoine ne firent que confirmer l'exactitude de ce diagnostic. Pour éponger des dettes toujours renouvelées, la vente ou l'engagement des biens-fonds, des droits et des cens fonciers reprenait de plus belle. François, fils d'Antoine, né hors mariage mais légitimé par l'empereur Sigismond, manifesta des qualités hors du commun (on aimerait connaître l'origine de sa mère, sans doute une Gruérienne d'extraction roturière). Il paraît surtout avoir pris conscience en termes clairs, et c'est en cela qu'il est original, du problème qui se posait présentement aux descendants des lignages nobles ruinés ou à la veille de l'être.

Deux perspectives, au reste nullement exclusives l'une de l'autre, s'ouvraient à ces seigneurs, chevaliers ou donzels, soucieux d'échapper à la misère: se mettre au service d'une cour princière, par l'exercice des armes ou de la diplomatie; ou, sans renoncer à la terre, ne pas rougir de l'exploiter soi-même, de faire le «farmer», ne plus se satisfaire d'en être uniquement le rentier.

Le comte François se tourna résolument d'un côté vers une carrière administrative, diplomatique et militaire. Ses capacités réelles amenèrent son suzerain, le duc Amédée VIII, à le nommer bailli de Vaud et châtelain de Moudon. Sous le règne d'Amédée IX, il atteignit le grade de maréchal de Savoie, la plus haute dignité militaire. Il mourut avant que n'éclate le conflit entre les Confédérés, en faveur desquels il s'était rangé en dernière extrémité pour sauver sa petite patrie, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, pour qui avait opté son maître. Pour autant, François n'avait pas négligé ses domaines. Novateur et pionnier, il avait apuré ses cadastres en agronome averti, acheté des prairies soigneusement encloses, suivant l'exemple de ses sujets parvenus à s'enrichir notablement par l'élevage des bovins et la production laitière, ceux du pays de Saanen en particulier. On a vu comment ces derniers s'étaient affranchis des charges pesant sur eux, par milliers de florins à la fois...

L'attention est donc retenue par les règnes paisibles durant près de trois quarts de siècle, de ces quatre comtes se succédant de 1433 à 1500, sans qu'aucune difficulté financière majeure ait pesé sur leur avenir. Passé l'orage bourguignon, ils étaient en mesure, sans contradiction aucune, de concilier leur office de conseiller et chambellan du duc de Savoie avec leurs combourgeoisies actives de Berne et de Fribourg.

L'important est que ces titres n'étant pas purement honorifiques, ils disposent désormais d'un revenu fixe leur permettant de «voir venir», 1200 florins annuels pour le comte Louis, 600 pour son frère François, sire d'Oron (avant que d'être comte). C'était le bon choix de ces rois pasteurs. Le fils de Louis, François II (1492 - 1499) et François III (1499 - 1500), frère du premier et oncle du second, peut-être allaient-ils être à la source d'un nouveau cours. Malheureusement, ils décédèrent l'un et l'autre sans enfants. Un problème de succession se profilait.